

Procès-Verbal de réunion
Séance du 13 mai 2024

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE le 13 mai à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Béatrice LATOUCHE, Maire

Présents :

Mme Béatrice LATOUCHE, M. Jean-Claude AMY, Mme Corinne BOUREL, Mme Ingrid LIÉNARD, M. Philippe DELAUNAY, M. Mahmoud BEN KACHOUT, Mme Françoise CHANTOISEAU, Mme Alexandra CORBEAU, M. William DEROUET, Mme Graziella GANNE, Mme Anaïs HÉRIN, M. Jean LE GALLET, M. Michel NÉRON, M. Pascal RENO, M. Jean-Paul TRICOT, M. Claude ÉVEILLEAU, M. Roland FRIZON, Mme Sonia POTTIER, Mme Ghislène THOMAZEAU.

Absents excusés :

Mme Laurence HUTEREAU donne pouvoir à Mme Ingrid LIÉNARD
M. Michel CHANTEPIE donne pouvoir à M. Jean-Claude AMY
Mme Céline PETIT donne pouvoir à Mme Corinne BOUREL
M. Louis-Jean de NICOLAYŶ donne pouvoir à Mme Graziella GANNE
Mme Morgane GARREAU donne pouvoir à M. William DEROUET
M. Philippe LEGRAND donne pouvoir à Mme Béatrice LATOUCHE
M. Gérard LEMOINE donne pouvoir à M. Michel NÉRON.
Mme Annie BOUTELOUP donne pouvoir à M. Claude ÉVEILLEAU
M. Jacky DECERS
Mme Monika BRETON

Secrétaire de séance : Mme Corinne BOUREL

Membres : En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 27

Approbation des procès-verbaux du 25 mars et 8 avril.

Vote à l'unanimité

L'ordre du jour du Conseil Municipal est le suivant :

I. Affaires générales

- Motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'Etat susceptibles d'affecter les finances locales à l'initiative de l'Association des petites villes de France

II. Affaires financières

- Fonds départemental d'investissements durables – Convention avec le Département de la Sarthe
- Demande de financement auprès de différents partenaires financiers – menuiseries de la Jumenterie
- Mise en place de cautions pour la location des salles municipales, les logements étudiants et le logement d'urgence

III. Informations diverses

- Information des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations et informations générales
- Information des adjoints dans le cadre de leur délégation et informations générales

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal

I – Affaires générales

- **MOTION RELATIVE AUX MESURES D'ECONOMIES ANNONCÉES PAR L'ÉTAT SUSCEPTIBLES D'AFECTER LES FINANCES LOCALES A L'INITIATIVE DE L'ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant qu'à la suite de la publication des chiffres du déficit public pour l'année 2023 et de la gravité de la situation des finances et de la dette publique, le gouvernement a décidé un certain nombre de mesures d'économie et d'imposer aux collectivités de réduire les dépenses de fonctionnement de 0,5 % en volume en dessous du niveau de l'inflation,

Considérant que les efforts demandés aux collectivités représenteraient une ponction de 15 milliards d'euros sur 5 années, alors même que les collectivités territoriales ont de plus en plus de mal à faire fonctionner les services publics locaux et sont appelées à prendre de plus en plus le relais de l'État dans le domaine de la santé, de la sécurité et très bientôt de la petite enfance avec la mise en place d'un service public à l'échelle du bloc communal,

Considérant que les collectivités, soumises à « la règle d'or » réalisent 70% de l'investissement public et près de 20 % des dépenses publiques, alors qu'elles représentent moins de 9 % du total de la dette publique, elles ne sont par conséquent nullement responsables de la dégradation des comptes publics,

Considérant que l'autonomie financière et fiscale des collectivités territoriales est remise en cause depuis une vingtaine d'années par la suppression de leurs leviers fiscaux et une recentralisation rampante de l'Etat,

Le Conseil municipal rappelle que les collectivités n'ont jamais été à l'origine des diverses mesures de suppression d'impôts locaux de ces 20 dernières années qui ont porté atteinte à l'autonomie fiscale des collectivités tout en coûtant de plus en plus cher à l'État,

Le Conseil municipal rappelle que les Maires ont été présents au moment de la crise sanitaire, palliant les carences de l'État et qu'ils ont subi récemment la flambée des prix de l'énergie ainsi que diverses mesures normatives prises unilatéralement par l'État et qui ont un coût considérable pour les budgets locaux,

Le Conseil municipal rappelle qu'à l'heure où interviennent ces coupes budgétaires, les conseils municipaux sont engagés en deuxième partie de mandat dans la mise en œuvre de leurs programmes municipaux, notamment avec des investissements dans le cadre de la transition écologique,

Le Conseil municipal demande au gouvernement de ne pas remettre en cause la capacité d'agir des collectivités, et de leur permettre de mener à bien les projets issus des engagements pris lors de la campagne municipale.

Le Conseil municipal demande enfin au gouvernement de garantir l'autonomie financière et fiscale des collectivités et d'instaurer transparence, lisibilité et prévisibilité dans les relations financières entre l'Etat et les collectivités, rappelant que l'article 1^{er} de la Constitution stipule que « l'organisation de la République est décentralisée ».

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la motion présentée.

M. LE GALLET demande ce qu'est la règle d'or

Mme le Maire répond qu'il s'agit de l'investissement, la règle est que toutes les collectivités sont soumises à l'investissement.

Contre :

Abstention :

Pour : à l'unanimité

II – Affaires financières

- **FONDS DÉPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENTS DURABLES –
CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE**

Mme le Maire rappelle que lors de sa séance plénière du 24 juin 2022, le Conseil départemental a décidé la création d'un fonds territorial d'investissements durables doté de 14,7 M€ afin de soutenir les communes et communautés de communes en leur octroyant des crédits destinés à financer des projets d'investissement utiles à leur territoire visant à renforcer l'attractivité du territoire, en favorisant une approche globale en cohérence avec les politiques publiques départementales.

Mme le Maire donne lecture de la convention d'investissements durables proposée par le Département (annexe de la présente délibération).

La commune peut prétendre à une enveloppe globale de subvention de 110 188 € avec un taux départemental maximal de 80%.

Cette aide financière pourrait accompagner notre projet de réfection partielle de l'immeuble sis rue du Bœuf.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet d'investissement,
- sollicite une subvention du Département de la Sarthe au titre du fonds territorial d'investissements durables 2022/2025 pour un montant de 110 188 €,
- autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Mme le Maire indique que cette somme n'était pas indiquée en recette prévisionnelle du budget et sera donc rajoutée à nos recettes prévisionnelles. Nous ne pensions pas pouvoir obtenir ce fond pour le projet de la rue du Bœuf puisque le marché était lancé mais finalement il est tout à fait possible de le demander tant que le marché n'est pas signé.

M. FRIZON s'interroge sur la réponse du Département et demande si cette subvention sera bien versée.

Mme le Maire répond que le Département nous l'a bien confirmé et que nous devons donc déposer le dossier.

Contre :

Abstention :

Pour : à l'unanimité

• DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE DIFFÉRENTS PARTENAIRES FINANCIERS – MENUISERIES DE LA JUMENTERIE

Madame le Maire expose que le projet de travaux de fourniture et de pose des menuiseries de la Jumenterie pour 2024 dont le coût prévisionnel s'élève à 156 360 € HT (MO et travaux) est susceptible de bénéficier du soutien de plusieurs partenaires financiers.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de différents partenaires financiers (État / DRAC, Département...) pour le projet de fourniture et pose des menuiseries de la Jumenterie.

Mme le Maire indique que la Jumenterie a été sélectionnée par la Fondation du Patrimoine Nationale pour représenter la Région des Pays de la Loire dans le cadre d'un concours national. Notre projet a été validé par la Région et si nous gagnons nous nous verrons attribuée la somme de 100 000 euros.

Contre :

Abstention :

Pour : à l'unanimité

• **MIS EN PLACE DE CAUTIONS POUR LA LOCATION DES SALLES MUNICIPALES, LES LOGEMENTS ÉTUDIANTS ET LE LOGEMENT D'URGENCE**

Afin de compléter la délibération du 18/12/2023 et du 08/04/2024 sur les tarifs communaux, Madame le Maire propose la mise en place de nouvelles cautions pour les salles municipales, louées ou mises à disposition à titre gratuit :

- Cauton ménage de 200 €,
- Cauton dégradation bâtiment ou matériel de 800 €.

Ces cautions s'appliquent aux salles suivantes :

- Salle Eugène Girard
- Salle du Bellay
- Salle Cador
- Gymnase
- Salle Dissé
- Salle Vertou

Madame le Maire propose également la mise en place de cautions pour les logements étudiants et le logement d'urgence :

- Cauton ménage de 60 €,
- Cauton dégradation bâtiment ou matériel de 250 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide la mise en place des cautions ci-dessus pour toutes les salles précitées à compter du 1^{er} septembre 2024.

M. FRIZON précise que dans le logement d'urgence il y a parfois des personnes dans l'incapacité de déposer un chèque de caution (en cas de violence intrafamiliale par exemple)

Mme le Maire répond que dans ce cas précis nous nous adapterons

M. FRIZON précise que pour les étudiants, ça peut aussi être compliqué

Mme le Maire répond que nous sommes presque toujours en lien avec les parents et que ce sont eux qui établissent le chèque dans la majorité des cas, la responsabilité pour les étudiants et particulièrement les mineurs est celle des parents.

M. BEN KACHOUT indique avec humour, que la caution de 800 euros pour la salle Vertou est le prix de la salle.

Mme le Maire répond que non mais que par contre le coût lors de dégradation à l'intérieur d'un bâtiment peut monter très vite.

M. TRICOT estime que le montant des cautions est trop élevé pour la salle du Bellay qui n'est qu'une salle de réunion et précise que lors d'une location de la salle de Dissé-sous-le-Lude la cuisine était à peine propre et qu'il a dû nettoyer.

Mme le Maire répond que c'est pour cela qu'il est nécessaire de fixer des cautions avec un certain montant pour inciter les personnes à rendre les salles propres et en état.

M. FRIZON intervient en indiquant que c'est à M. Tricot d'indiquer l'état de la cuisine dans l'état des lieux d'entrée.

Mme BOUREL demande s'il faudra faire 2 chèques soit 1 chèque pour chaque caution

Mme le Maire répond que oui car ce sont 2 cautions bien différentes et précise qu'à partir du moment où les personnes feront un chèque notamment pour le ménage, elles seront plus motivées à rendre la salle propre et en état.

M. RENO indique que pour que le ménage soit fait, il faut que le matériel nécessaire soit mis à disposition dans la salle.

Mme le Maire répond que normalement dans toutes nos salles il y a le nécessaire et précise que les produits d'entretien ne sont pas fournis, uniquement le matériel.

M. TRICOT indique que quand la salle est réservée le vendredi et le samedi-dimanche par 2 personnes différentes, le ménage des salles n'est pas trop bien fait.

Mme le Maire répond qu'effectivement dans le cas d'un cumul de location, il n'y a pas de temps d'agents pour remettre en état la salle et donc le fait de demander une caution assez élevée va motiver les personnes à nettoyer car sinon la caution pourra être retenue. Cela va limiter les risques de retrouver une salle non nettoyée.

Contre :

Abstention :

Pour : à l'unanimité

III – Informations diverses

- Signature du marché de travaux de réfection partielle de l'immeuble rue du Bœuf pour un montant total de 252 551,77 € HT
Début des travaux le 27 mai 2024

Mme le Maire indique qu'il n'y aura pas de blocage de la rue à l'exception d'une journée.

- Arrivée d'un brasseur dans un des bâtiments industriels rue des Cerisiers

Mme le Maire informe que cette entreprise va dans un premier temps prendre ½ bâtiment et prendra un bâtiment entier l'année suivante avec la prévision d'acheter le bâtiment. Une information sera faite dès que la signature sera officielle.

- La commune nouvelle, et son projet de restauration de la Jumenterie, a été retenue pour représenter la Région Pays de la Loire dans le cadre du Grand Prix du programme Patrimoine et Tourisme local organisé par la Fondation du Patrimoine dans la cadre d'un mécénat.
A la clef : 100 000 € pour le projet ayant obtenu le plus de voix

Madame le Maire explique qu'il est important de voter pour la Jumenterie. Des informations et le lien pour voter seront communiqués puisque les votes se tiendront du 03 au 30 juin 2024. Ces informations seront données sur les réseaux sociaux et dans la presse.

IV – Information des commissions

M. AMY : « Sécurité, bâtiments, accessibilité »

1) Sécurité

- Une mini tornade est passée dimanche 5 mai vers 22h45 sur nos bâtiments industriels du secteur services techniques et Efilog et a occasionné de nombreux problèmes d'étanchéité. Travaux et expertises en cours.

Madame le Maire ajoute qu'une partie de la toiture s'est envolée et que beaucoup de dégâts sont à déplorer.

2) Bâtiments

- AISP rue du bœuf est fermée cette semaine pour déménagement, les travaux de rénovation du bâtiment commencent à la fin de mois.

Madame le Maire précise que l'activité ne s'arrête pas et est transférée dans un bâtiment économique zone des Tourelles sans interruption.

- Les nouveaux bureaux du SMVL sont ouverts aux publics depuis ce matin au 764 Bd des Tourelles, à côté de la déchèterie.

M. DELAUNAY : "Attractivité, économie, tourisme"

1) Tourisme

- Lors de la dernière commission Attractivité Tourisme Economie nous avons commencé à réfléchir, sur le nom à donner à notre nouvelle salle du Camping de bord de Loir. Quelques idées ont déjà été proposées par la commission et nous vous invitons tous, collègues élus, à participer à ce choix en envoyant vos idées à M. LEVERT sur le mail attractivite@ville-lelude.fr avant le 30 mai.
La commission choisira 3 idées qui seront proposées au bureau d'adjoints.

2) Attractivité

- Madame Ortion, la petite marchande de légumes qui stationnait place aux marrons le dimanche matin a dû cesser de vendre ses produits sur cet emplacement car malheureusement depuis le décès de son mari qui était le seul représentant légal de l'exploitation agricole, cette dame n'a plus d'autorisation légale de faire du commerce sur la voie publique et de ce fait ne dispose plus d'assurance civile professionnelle.
La mairie de ce fait ne pouvait autoriser un arrêté de stationnement pour vente illégale.

Mme LIENARD « Politique jeunesse, éducation, citoyenneté »

1) Education :

- Un logement pour la famille de 6 enfants a été trouvé, ils seront donc scolarisés à l'école des Louperviers à partir du 3 juin 2024

Mme LIÉNARD remercie toutes les personnes pour les annonces et les recherches effectuées M. FRIZON demande si l'inscription des 4 enfants à l'école de Dissé permet de résoudre le problème de fermeture de la classe.

Mme le Maire répond qu'elle ne peut pas répondre puisque c'est l'Éducation Nationale qui prendra cette décision. Elle rappelle que la commune a recherché activement une maison en location pour accueillir la famille de 6 enfants qui souhaitait s'installer à Dissé-sous-le-Lude et que nous avons trouvée celle-ci grâce à une élue municipale travaillant dans l'immobilier ce qui permet donc l'inscription de 4 enfants à l'école de Dissé à partir du 1^{er} juin. Nous espérons donc que l'arrêté de fermeture pris par le Directeur Académique va être révisé, nous espérons

qu'il sera revu fin juin lors du CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale). Nous avons investi dans cette école depuis plusieurs années. D'ailleurs en collaboration avec la CCSS (Communauté de Communes Sud Sarthe) nous avons fait un chantier école grâce auquel le portail, les murs, les décorations et les crayons ont été repeints et nettoyés. Nous avons également un projet-école sur le terrain en face de celle-ci, en lien avec les parents d'élèves. Nous avons également reçu les journalistes afin de faire paraître un article pour soutenir notre école et montrer la démarche des parents également.

M. FRIZON demande si nous avons informé l'inspection de ces inscriptions.

Mme le Maire précise que nous ne pourrons les informer que lorsque les inscriptions seront effective.

Mme LIÉNARD indique que les inscriptions vont être effectuées cette semaine.

Mme le Maire précise donc que nous pourrons alors échanger avec l'inspection académique.

2) Politique jeunesse

- Une visite de l'assemblée nationale est prévue avec les enfants du CMJ le 8 juillet 2024.

Mme Le Maire remercie Mme BLIN Députée qui nous invite à l'Assemblée et nous fera la visite avec le CMJ.

M. LE GALLET : « Culture »

1) Cinéma

- Une fréquentation moindre en avril, 10 films projetés, 311 spectateurs et une recette brute de 1066 euros. Dans ce bilan sont inclus 2 films projetés dans le cadre école et cinéma qui ont apporté 199 spectateurs. La programmation pour les mois de mai et juin ainsi que le 2 juillet est disponible soit à Ronsard qui je le rappelle est ouvert chaque jeudi matin ainsi que chez les commerçants et dans le Loir et Marconne distribué début mai.

2) Culturel

- Les 3 jours de Sortez Local du 19 au 21 avril ont attiré 368 visiteurs dont les spectacles gratuits en plein air qui ont rassemblé 162 spectateurs.
- Le 13 avril le festival polar, Le Lude mène l'enquête a rassemblé 108 passages et 25 spectateurs au ciné concert, 4 auteurs en dédicaces et ventes ainsi que la buvette de l'association le Lude Renaissance et les fouées de Jean No du Vieil Baugé qui ont rendu cette journée très agréable pour toutes et tous. Des jeux de société, Espace Game, enquête médiévale, espace petite enfance et enquête à la micro folie sur le thème qui a volé La Joconde ont été également appréciés.

Mme le Maire parle de la présentation de la maison géante qui a été installée à l'espace Ronsard, action qui permet la prévention des risques domestiques, cette exposition a permis à 130 enfants de la visiter ainsi qu'à une cinquantaine de familles.

LES ÉVÈNEMENTS A VENIR :

- Hip-Hop le dimanche 26 mai à 15 heures, tout public avec le spectacle Sous le Poids des Plumes au tarif de 11,00 ou 7,50 pour abonnés.
- A la micro folie, un atelier le mercredi 29 mai de 14h à 17 heures sur les créatures fantastiques plus un atelier linogravure animé par Léah Ménard, service civique de l'association l'artisane et compagnie.
Café musée le 28 juin de 15h à 16h30 sur les 150 ans de l'impressionnisme.
- Bibliothèque-Ludothèque : Samedi 18 mai et samedi 8 juin la Boîte à histoires avec de belles histoires contées par Aurélie Chauveau notre bibliothécaire à 10h30 pour les moins de 3 ans et 11 heures pour les 4/6 ans. Le vendredi 24 mai de 18h à 22h soirée jeux à la ludothèque dans le cadre de la fête du jeu. Le 1^{er} juin de 14h à 17h atelier dessin les cadavres exquis créatures fantastiques avec Léah Ménard de l'association l'artisane. Le vendredi 28 juin à partir de 18 heures au bar culturel la soirée des jeux d'été.

Mme le Maire rappelle le vide grenier organisé par l'association La Renaissance lundi prochain au parc de la Garenne en face Intermarché.

ANCIENS COMBATTANTS :

- Commémoration du 79^{ème} anniversaire de la capitulation nazie le 8 mai 1945 qui s'est déroulée sous un soleil éclatant avec une participation sensiblement identique aux années précédentes avec deux points forts, la remise de la médaille militaire à M. René Chauvigné et la remise d'un nouveau drapeau à l'UNC de Dissé. A souligner aussi le très bel accompagnement musical de notre harmonie.

- Rappel, nous organisons le dimanche 11 août prochain une cérémonie pour commémorer le quatre-vingtième anniversaire de la libération du Lude le 12 août 1944, nous faisons appel à vous qui, peut-être avez vécu ces événements ou avez des documents sur l'époque de nous en faire part comme indiqué dans le dernier numéro du Loir et Marconne. Il s'agira d'une commémoration identique aux autres des 8 mai et 11 novembre avec messe ainsi qu'une exposition qui pourra se dérouler dans la salle des cérémonies de la mairie entre le 5 et le 18 août. 7 photos du Lude en Image ainsi que des éléments sous forme de témoignages et un panneau « Juste parmi les Nations ». Un film se rapportant à cette période de la libération de notre pays sera projeté.

Mme le Maire invite toute personne ayant des images, des souvenirs de cette période de libération de la Sarthe à venir en mairie pour participer à l'exposition du 11 août.

V – Questions de la minorité

1 / Le 30 juin, cela fera 10 ans que le site CANDIA est fermé ! Où en êtes-vous de vos projets de réhabilitation de ce site ?

Mme le Maire répond que concernant la 1^{ère} partie du site qui appartient à la CCSS, la gendarmerie a été inaugurée dernièrement. Concernant la 2^{ème} partie comme nous en avons

discuté lors du dernier Conseil Municipal, la commune a demandé à Aménao, organisme du Département de nous aider à définir l'aménagement de ce futur site. Aménao a lancé un appel d'offre pour avoir un cabinet de programmation. Le Site sur le PLUi est classé en UY donc en industriel, rien ne peut se faire tant que cette zone de PLUi n'est modifiée en UB. Nous avons l'obligation d'enlever l'amiante qui pollue le site donc un permis de démolir a été déposé et nous avons eu un accord de l'état, il y a là aussi un appel d'offre donc cela prend du temps, le cahier des charges a été déposé. La démolition des bâtiments amiantés est prévue pour la fin d'année. Le cabinet de programmation travaille actuellement sur le dossier et nous informera du bilan qu'ils auront fait de la dépollution du site. Nous vous tiendrons informés. Tout ce travail prend du temps avec des précautions à prendre au niveau juridique.

M. FRIZON demande de quelle compétence dépend la transformation du PLUi

Mme le Maire répond que c'est de la compétence intercommunale sauf que lorsque nous leur avons demandé la modification du PLUi concernant la zone de la friche, nous avons eu un refus puisque la révision du PLUi ne sera pas faite avant 2026. Nous avons trouvé une autre solution avec la Préfecture et nous allons donc utiliser une PIORT (Procédure Intégrée pour les Opérations de Revitalisation de Territoire) programmation plus rapide qui nous permet de définir sur le site de la friche une modification du PLUi qui ensuite sera intégrée au PLUi avec une délibération de l'intercommunalité sur la modification.

M. FRIZON demande si nous pensons que le vote sera favorable.

Mme le Maire répond que oui puisqu'il n'y a pas d'impact financier pour l'intercommunalité.

2 / Où en est-on pour la classe menacée de DISSE ? Quelles actions avez-vous mises en place ?

Réponse faite par Mme LIÉNARD et Mme le Maire lors du point « Politique jeunesse, éducation, citoyeneté ».

3 / Quand seront installés les « nouveaux » fauteuils pour la salle RONSARD qui encombrant un bâtiment à vocation économique et qui réalisera ces travaux ?

Mme le Maire indique qu'ils seront installés en régie mais il faut une adaptation puisque nous ne pouvons pas les poser en l'état. La difficulté que nous avons est que nous ne souhaitons pas, aux vues aussi de la perte que nous avons eu de spectateurs, fermer la salle Ronsard, elle est nécessaire pour le cinéma, pour les spectacles et aussi pour les locations. Nous réfléchissons sur un changement de fauteuil par îlot de façon à ne pas changer tous les fauteuils d'un coup, ce qui nous permettra de faire travailler nos agents dans les périodes où nous ne louons pas la salle et où il n'y a pas de spectacle. Un premier îlot devrait être fait cet été après les spectacles de juin et début juillet.

4 / Au rond-point des Tourelles il manque les passages piétons du Boulevard des Tourelles et de la Route de Dissé. De plus la place handicapée supprimée devant la Mall' Poste n'a toujours pas été transférée près du transformateur comme évoqué en Conseil. Quand seront réalisés ces travaux ?

Mme le Maire répond que les marquages au sol ne sont pas faits en régie car la commune n'est pas équipée au niveau matériel, nous faisons donc appel à une société. Cette société indique donc des jours de passages liés à leur planning et également au climat, la prochaine intervention devrait être courant mai. Les travaux en question sont programmés pour ce prochain passage.

5 / Le Loir et Marconne

M. FRIZON exprime son mécontentement sur le manque de considération de la prise en compte de sa demande d'article et de photo.

Mme le Maire indique que nous mettrons dans le prochain Loir et Marconne la photo et le texte demandé et invite M. FRIZON à prendre contact avec le chargé de communication pour revoir avec lui la demande.

6 / Ces questions sont de compétence communautaire mais concernent notre commune :

- Avez-vous des nouvelles sur le projet de création d'une Maison Médicale au LUDE ?
- De plus, Il semblerait que 2 logements de la nouvelle Gendarmerie ne soient pas habitables pour des raisons d'humidité. Pouvez-vous nous le confirmer et avez-vous connaissance de délais ?

Mme le Maire indique qu'elle n'a pas de nouvelle concernant la création de la future Maison Médicale et précise qu'en Bureau Communautaire qui se déroulera cette semaine le Président de la Communauté de Communes Sud Sarthe va demander que le bureau se positionne sur l'achat du bâtiment qui accueille la paroisse.

Concernant la gendarmerie **Mme le Maire** indique qu'elle n'a eu aucune information de la CCSS et qu'elle a été informé par le commandant de gendarmerie qu'un logement était à la limite de l'insalubrité car énormément de moisissures et que 1 à 2 autres logements commencent également à avoir des piqûres noires de moisissure sur les murs neufs. Mme le maire a questionné M. Boussard lors d'un Conseil Communautaire qui lui a répondu qu'une expertise était en cours et que c'était de la responsabilité de l'architecte et M. Amy a confirmé que l'expertise avait lieu aujourd'hui.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 20h45

La secrétaire
Corinne BOUREL



Le Maire,
Béatrice LATOUCHE



